

PROCES-VERBAL de SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL

N° 12/2014

Le trente-et-un octobre deux mil quatorze, convocation adressée individuellement à chaque conseiller pour la séance ordinaire du six novembre deux mil quatorze à vingt heures à la Mairie.

Date d'affichage de la convocation le 31.10.2014

Conseillers élus : 23

Conseillers en exercice : 23

Conseillers présents : 16

Procurations : 5

Le Maire : Claude ZIMMERMANN

Séance du 6 novembre 2014

Etaient présents à l'ouverture de la séance :

Sous la présidence de Monsieur Claude ZIMMERMANN, Maire

Mmes Valentine FRITSCH, Brigitte ROLL, Brigitte MULLER, Adjointes

MM. Olivier SCHLATTER, Alfred KLEITZ, Denis BALTZER, Adjoins

Mmes Christine GEBUS, Nawal GILLET, Annette GRIES, Michèle LEYENBERGER, Claudia SCHAEFFTER,

MM. Pierre FEIDT, Philippe FRIEDRICH, Amaury GUERRIER, Gilbert HUTTLER, Valentin SCHAEFFER, Romaric WEIL.

Absent(s) excusé(s) :

Mme Monique GRAD-ORAN, qui a donné procuration à Mme Brigitte ROLL, Adjointe

Mme Danièle MEYER, qui a donné procuration à M. Claude ZIMMERMANN, Maire

M. Yan LONGERON, qui a donné procuration à M. Olivier SCHLATTER, Adjoint

M. Marc VOGEL, qui a donné procuration à Mme Valentine FRITSCH, Adjointe

Mme Martine HUARD, qui a donné procuration à M. Alfred KLEITZ, Adjoint

Absent(s) : /

Assistait en outre :

Mme Anne-Lise BOUVOT, DGS

Le quorum étant atteint, M. le Maire ouvre la séance. Il demande au Conseil Municipal de bien vouloir accepter quelques modifications à l'ordre du jour, à savoir :

L'ajournement des points :

3.2. Avis du Conseil Municipal sur une demande d'ouverture de pôle bilingue à Dettwiller

4.1. Ecole de musique : fixation d'une enveloppe budgétaire pour l'organisation de festivités durant l'année 2014-2015

L'ajout du point 7. Affaires foncières : promesse de vente pour une partie à détacher de la parcelle 102 en section 1

ORDRE DU JOUR

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Ressources humaines :
 - 2.1. Renouvellement de la convention de mise à disposition d'une éducatrice jeunes enfants dans le cadre des TAPs avec la Communauté de Communes de la Région de Saverne
 - 2.2. Recrutement d'une animatrice dans le cadre des TAPs
3. Affaires scolaires :
 - 3.1. Conventions avec les associations pour l'animation de TAPs
 - 3.2. Avis du Conseil Municipal sur une demande d'ouverture de pôle bilingue à Dettwiller
4. Affaires financières
 - 4.1. Ecole de musique : fixation d'une enveloppe budgétaire pour l'organisation de festivités durant l'année 2014-2015
 - 4.2. Marché de Noël : fixation d'une enveloppe budgétaire pour l'organisation d'une exposition « Air de tendresse, âme de nounours »
 - 4.3. Subvention exceptionnelle au Sporting Club de Dettwiller
5. Travaux :
 - 5.1. Citystade
 - 5.2. Terrain à bosses
6. Marché Hebdomadaire : modification du règlement
7. Affaires foncières : promesse de vente pour une partie à détacher de la parcelle 102 en section 1

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Le Conseil Municipal désigne comme secrétaire de séance Mme Valentine FRITSCH, Adjointe.

2. Ressources humaines :

2.1. Renouvellement de la convention de mise à disposition d'une éducatrice jeunes enfants dans le cadre des TAPs avec la Communauté de Communes de la Région de Saverne

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y aurait lieu de renouveler la convention de mise à disposition d'une éducatrice de jeunes enfants, initialement conclue avec la Communauté de Communes de la Région de Saverne du 15 septembre au 17 octobre 2014. La personne concernée donne en effet entière satisfaction dans l'animation de l'atelier baby-gym proposé dans le cadre des TAPs aux élèves de moyenne et grande section. Ses qualifications et compétences pourraient éventuellement à animer d'autres ateliers pour les périodes à venir.

Il s'agit donc de conclure une mise à disposition pour 1h30 hebdomadaires, du 10 novembre au 3 juillet 2015, soit jusqu'à la fin de l'année scolaire 2014-2015.

Le coût horaire reste le même soit environ 13 €.

Décision du Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- autorise le Maire à signer la convention de mise à disposition d'une éducatrice de jeunes enfants avec la Communauté de Communes de la Région de Saverne, du 10 novembre 2014 au 3 juillet 2015.

2.2. Recrutement d'une animatrice dans le cadre des TAPs

M. le Maire donne la parole à M. Alfred KLEITZ, Adjoint, qui informe qu'il y aurait lieu de recruter une personne qui assurera l'animation de l'atelier danse moderne pour des enfants de grande section, CP et CE1.

Elle pourrait être recrutée au grade d'adjoint d'animation 2^{ème} classe, pour 1 heure hebdomadaire sur la période du 10 novembre au 19 décembre 2014. Le taux horaire est de 9,65 € bruts.

M. le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Décision du Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- décide de la création d'un emploi permanent d'adjoint d'animation 2^{ème} classe 1^{er} échelon à temps non complet – 1/35èmes et pour la période du 10 novembre au 19 décembre 2014

La rémunération se fera sur la base de l'indice brut : 330, indice majoré : 316

Le contrat d'engagement sera établi sur les bases de l'application de l'article 3.2° de la loi du 26 janvier 1984 modifié pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire.

3. Affaires scolaires :

3.1. Conventions avec les associations pour l'animation de TAPs

M. le Maire donne la parole à M. Alfred KLEITZ, Adjoint, qui explique que la Commune s'appuiera entre autres, pour l'organisation des TAPs, sur certaines associations locales volontaires. Il explique que ces associations seront indemnisées, pour les frais que cela engendre (achat de matériel, de consommables, utilisation de locaux associatifs etc), et pour le temps passé par les bénévoles.

Les associations et montants concernés pour la deuxième période, du 10 novembre au 19 décembre 2014 sont détaillés ci-dessous :

- ACS : 620 € (activités judo et échecs)
- Amis de la Bibliothèque : 50 €
- Club d'escrime de Saverne : 180 €

La prise en charge de certains TAPs, et la compensation financière correspondant sous forme de subvention font l'objet d'une convention. Le modèle de convention utilisé est le même que pour la période précédent. Une phrase a été ajoutée à l'article 1 :

« les ateliers organisés contribuent au développement physique, psychique et intellectuel des enfants ».

La charte énonçant les objectifs pédagogiques des TAPs signée avec les animateurs sera annexée à la convention.

Un débat s'engage.

M. le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Décision du Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et par 22 voix pour et 1 abstention :

- autorise le Maire à signer les conventions avec l'ACS, le club d'escrime de Saverne, et les Amis de la Bibliothèque

- autorise le versement des subventions correspondant comme suit :
 - ACS : 620 €
 - Amis de la Bibliothèque : 50 €
 - association d'escrime de Saverne : 180 €

3.2. Avis du Conseil Municipal sur une demande d'ouverture de pôle bilingue à Dettwiller

Point ajourné en attente d'informations complémentaires.

4. Affaires financières

4.1. Ecole de musique : fixation d'une enveloppe budgétaire pour l'organisation de festivités durant l'année 2014-2015

Point ajourné en attente d'informations complémentaires.

4.2. Marché de Noël : fixation d'une enveloppe budgétaire pour l'organisation d'une exposition « Air de tendresse, âme de nounours »

M. le Maire donne la parole à Mme Brigitte ROLL, Adjointe, qui explique que la Commission culture et manifestations souhaite organiser une exposition de nounours à l'occasion des festivités autour du Marché de Noël de Dettwiller qui aura lieu le 14 décembre.

L'exposition se tiendra du 9 au 17 décembre 2014 en salle socioculturelle.

Elle est composée d'ours en peluche et articulés, anciens ou récents, de panneaux explicatifs, de tableaux, de photographies à mettre en scène ou non.

Le coût total est 344,00 € TTC, hors frais de transport.

Les frais de transport sont estimés à 350,00 aller/retour par un transporteur.

Le montage se ferait le lundi 8 décembre et le démontage le jeudi 18 décembre 2014.

Par ailleurs, la Commune devra assurer l'ensemble des pièces pour une valeur de 6 000,00 € pour la période du 8 au 18 décembre 2014 – environ 50,00 €.

L'enveloppe totale prévisionnelle à prévoir serait de 1 000,00 €.

M. le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Décision du Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et par 16 voix pour et 7 abstentions, fixe l'enveloppe prévisionnelle pour l'organisation d'une exposition « air de tendresse, âme de nounours » à 1 000,00 €.

4.3. Subvention exceptionnelle au Sporting Club de Dettwiller

M. Valentin SCHAEFFER, intéressé à l'affaire, quitte la salle de séance.

M. le Maire donne la parole à M. Olivier SCHLATTER, Adjoint, qui explique que le SCD a adressé le 25 mars 2014 une demande de subvention pour des travaux de réfection de la cuisine du club house

basée sur l'estimatif des travaux, à savoir 18 128,09 € TTC. La Commission des Finances réunie le 28 mai 2014 a étudié cette demande et a décidé de ne se prononcer qu'après production des factures.

Après la fin des travaux, et la finalisation du coût de l'opération soit en date du 21 octobre 2014, l'association a réitéré sa demande. Le coût final des travaux est de 13 342,47 € HT soit 15 291,80 € TTC.

M. le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer.

M. Pierre FEIDT demande que ce point soit ajourné pour permettre à la Commission des finances d'étudier la demande finale, et de faire une proposition au Conseil Municipal.

Suite à cette demande, le Maire propose d'ajourner ce point, et de le remettre à l'ordre du jour en séance du 4 décembre, après réunion de la Commission des Finances.

Décision du Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et par 13 voix pour et 9 contre, ajourne ce point.

M. Valentin SCHAEFFER, intéressé à l'affaire, quitte la salle de séance.

5. Travaux :

5.1. Citystade

M. le Maire donne la parole à Mme Valentine FRITSCH, Adjointe, et M. Valentin SCHAEFFER, qui informent le Conseil Municipal que conformément aux discussions lors de la mise à jour du contrat de territoire, et en Commission des Sports, il y aurait lieu d'acter les travaux de réalisation d'un city stade. Ce dernier sera implanté dans le secteur de la salle polyvalente. Les travaux seraient divisés en deux lots, d'une part le terrassement, et d'autre part, les équipements sportifs suivants :

- Deux buts (fonds de but anti vandalisme)
- Deux panneaux de basket (filets anti vandalisme)
- Deux poteaux multisports
- Traçage
- Gazon synthétique
- 4 mini buts brésiliens
- Un panneau de basket extérieur
- Deux bancs assis debout

En tout, l'enveloppe budgétaire à prévoir pour ce projet serait de 80 000,00 € TTC, terrassement compris.

Une demande de subvention au Conseil Général sera présentée dans les meilleurs délais.

M. Philippe FRIEDRICH rappelle les inconvénients qui avaient été notés par la précédente municipalité, concernant l'emplacement choisi, à savoir :

- le coût du terrassement
- la réduction des possibilités de création de places de stationnement en cas d'extension de la salle polyvalente

Décision du Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et par 19 voix pour, 3 abstentions et 1 voix contre :

- décide de la réalisation d'un city stade dans le secteur de la salle polyvalente,
- fixe l'enveloppe prévisionnelle, terrassements compris à 80 000,00 € TTC
- autorise le Maire à déposer une demande de subvention pour ces travaux, auprès du Conseil Général.

5.2. Terrain à bosses

M. le Maire donne la parole à Mme Valentine FRITSCH, Adjointe, qui explique qu'en lien avec le Conseil Local des Jeunes, la Commission des sports propose l'aménagement d'un terrain à bosses pour la pratique non compétitive du BMX dans le secteur de la salle polyvalente.

Une présentation détaillée des aménagements envisagés (tracé, emplacement, structure etc) est effectuée sur écran.

D'après les éléments recueillis, l'enveloppe prévisionnelle est de 7 000,00 € HT.

M. le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Décision du Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Décide de l'aménagement d'une mini piste de BMX à proximité de la salle polyvalente
- Fixe l'enveloppe prévisionnelle à 7 000 € HT

6. Marché Hebdomadaire : modification du règlement

M. le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la réforme des rythmes scolaires et à l'organisation du temps scolaire sur 9 demi-journées, incluant le mercredi matin, le marché hebdomadaire a lieu, depuis le Messti, sur la place de l'église.

Ce transfert a été accompagné par diverses démarches, depuis le mois d'août 2014 :

- des sondages les 3 et 10 septembre 2014 auprès des clients du marché,
- une communication importante et l'organisation d'un événement le 3 septembre (distribution de café et croissants),
- une rencontre des commerçants le 17 septembre 2014
- une réunion avec le syndicat des commerçants non sédentaires

Il convient aujourd'hui d'acter ce transfert, de le transcrire dans le règlement du marché, et d'y intégrer une clause à la demande du Syndicat des commerçants non sédentaires à savoir l'intégration de l'article suivant :

« Tout commerçant non sédentaire n'étant pas présent sur le marché à raison de 90% du temps déclaré dans la demande d'emplacement, durée qui tient compte des congés annuels, sera déchu de son emplacement.

L'emplacement sera attribué à un autre commerçant non sédentaire sans que celui-ci ne puisse prétendre à aucune indemnisation et dédommagement quelconque. »

M. le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Décision du Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et par 21 voix pour et 2 abstentions :

- décide de modifier le règlement intérieur du marché hebdomadaire (voir pièce annexe)

7. Affaires foncières : promesse de vente pour une partie à détacher de la parcelle 102 en section 1

M. le Maire informe le Conseil Municipal de la réception en mairie le 3 octobre d'une déclaration d'intention d'aliéner un bien au 1 rue des Jardins (propriété DUSCH). La propriété en question est grevée d'un emplacement réservé d'une largeur de 2 mètres en vue d'un élargissement de voirie. Dans le cadre du projet de réfection de voirie de la rue des Jardins, et après consultation du Conseil Général, il apparaît qu'il serait utile de faire l'acquisition auprès des futurs propriétaires, d'une partie de cet emplacement (voir schéma ci-dessous), d'une surface d'environ 5 m², au prix de 120 € / m². Afin de sécuriser la transaction, il y a donc lieu d'autoriser le Maire à signer dans l'immédiat une promesse de vente avec M. Kapps et Mme Heinrich (futurs acquéreurs), afin de pouvoir retourner la DIA sans préemption dans les délais. La signature de l'acte se fera une fois M. Kapps et Mme Heinrich propriétaires du bien.

M. le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Décision du Conseil Municipal :

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Décide d'acquérir une partie à détacher de la parcelle 102 en section 1, d'une superficie d'environ 5 m² au prix de 12 000 € l'are
- Décide de prendre en charge les frais d'arpentage, les frais de notaire et la reprise du mur de clôture.
- Autorise le Maire à signer dans un premier temps une promesse de vente, puis l'acte de vente avec M. KAPPS Stéphane, et Mme HEINRICH Véronique.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h40.

Le présent procès-verbal comprenant les points 1 à 7, est signé par les membres présents.

C. ZIMMERMANN

O. SCHLATTER

V. FRITSCH

A. KLEITZ

B. ROLL

D. BALTZER

B. MULLER

P. FEIDT

P. FRIEDRICH

C. GEBUS

N. GILLET

A. GRIES

A. GUERRIER

G. HUTTLER

M. LEYENBERGER

V. SCHAEFFER

C. SCHAEFFTER

R. WEIL

**Le secrétaire de séance,
Mme Valentine FRITSCH**

Pour extrait conforme

A Dettwiller, le

Le Maire, Claude ZIMMERMANN